

Je félicite le ministre de cette modification qui réussit au moins à calmer les passions dans le débat d'une question qui a tout lieu de susciter de vives réactions. Selon l'article, le ministre fournira au conservateur les bureaux et le matériel nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et ainsi de suite. C'est très bien. Cela ferait disparaître l'impression que risque de donner le paragraphe dans son libellé initial à l'égard des points dont je viens de parler.

Où se trouveraient ces bureaux? Je ne tiens pas à influencer le gouvernement à cet égard. Cependant, j'aimerais faire quelques observations, si le gouvernement envisage de les installer à Ottawa même ou dans un autre endroit dans la région décrite, aux termes de la loi sur la Commission de la Capitale nationale, comme la région de la capitale nationale. J'aimerais faire quelques propositions au ministre qui, je le suppose, aura son mot à dire quant à l'emplacement des bureaux d'un organisme relevant de lui.

A mon avis, nous faisons erreur à Ottawa et dans la région de la capitale nationale en suivant la tendance nord-américaine qui consiste à entasser de plus en plus de gens, de bureaux et d'immeubles dans le centre-ville. En réalité, cela peut donner lieu à un grave problème social. Nous pourrions faire mieux au Canada parce que notre pays n'est pas encore aussi développé que les États-Unis. Le Canada a une superficie un peu plus grande que les États-Unis, mais compte beaucoup moins d'habitants. Par conséquent, toutes les villes importantes du Canada peuvent encore prendre l'orientation qu'elles veulent. Quand le ministre se demandera où le bureau d'enregistrement devrait être situé, j'espère qu'il songera à l'établir ailleurs que dans le centre-ville d'Ottawa et même de Hull, dans la région de la capitale nationale.

La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a exprimé l'intention de décentraliser les lieux d'emploi des fonctionnaires, qui forment le groupe de travailleurs le plus important de la région, vers les villes plus petites et les villages des cantons de Nepean, Gloucester, Goulbourn et Rideau et le village de Richmond. Les projets officiels et le plan d'ensemble de la municipalité régionale prévoient une nouvelle orientation de l'emploi et de l'expansion dans la région de la capitale, pour permettre une meilleure utilisation des moyens de transport. Ces plans permettraient de limiter dans une large mesure la construction des superautoroutes et des superpromenades qu'on devrait autrement construire dans les régions urbaines. Le ministre rendrait grand service à la région de la capitale nationale s'il décidait d'une nouvelle orientation pour cet organisme.

Si le ministre est à la recherche d'un endroit convenable, je voudrais lui en suggérer un. A l'intersection du chemin Baseline et de l'avenue Woodroffe, à Ottawa, la Société centrale d'hypothèques et de logement est en train d'aménager un ensemble modèle où l'on retrouve des commerces, des bureaux et des logements. Ce qui m'inquiète dans ce projet, ce n'est pas sa localisation même, bien que certains s'en préoccupent, c'est le fait que jusqu'à présent le gouvernement fédéral ne s'est pas engagé à y installer quelques-uns de ses services.

Code maritime—Loi

A moins que le ministre n'estime qu'un service maritime se doit d'être situé sur les rives de l'Outaouais, je ne vois rien de mieux pour loger ce bureau d'enregistrement, puisque c'est l'intention avouée de la Société centrale d'hypothèques et de logement avec l'accord général de Nepean et de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, de faire de ce secteur l'ensemble que je viens de décrire.

Il semble que le gouvernement fédéral n'ait pas voulu s'engager à installer des bureaux à cet endroit. Pourtant, ce serait une décision capitale, non seulement à cause de l'encombrement du centre-ville de la capitale nationale, mais parce que l'occasion se présente de montrer qu'il existe des endroits loin du centre-ville où l'on peut placer, en respectant les plans officiels, des services de l'État qui ne soient ni des fermes ni des laboratoires, mais des bureaux.

Le député qui représente la grande ville de Pembroke préconise le choix de cette ville. Je ne saurais être d'accord avec cette idée à cause du libellé même de la loi. Si le bureau d'enregistrement doit être un organisme central, comme cela paraît être l'idée du gouvernement, il ne serait pas absurde de l'installer dans la région de la capitale nationale. Quelles que soient les aspirations de la ville de Pembroke, elle ne se trouve pas dans la région de la capitale nationale.

● (1620)

Je sais que le ministre des Transports (M. Lang) n'a pas de pouvoir en matière de planification dans la région de la capitale nationale. Je me demande parfois qui a ces pouvoirs au cabinet. Mais le ministre des Transports a beaucoup d'influence au sein du Cabinet et je lui demanderais ainsi qu'à ses fonctionnaires, quand ils réfléchiront à l'emplacement approprié, de tenir compte d'un argument peut-être tout aussi valable et touchant le développement de la capitale nationale. Devons-nous toujours centraliser et installer nos bureaux en plein centre-ville ou devons-nous profiter des installations déjà existantes dans des petites localités des environs de la capitale nationale?

En visitant Washington, j'ai vu d'importantes installations gouvernementales dans les environs de la capitale. Si la ville doit être un monument, rien ne l'oblige à être un monument de bric-à-brac municipal. Ce doit être un monument de planification réfléchi qui offre une diversité de modes de vie. Si le ministre cherche un emplacement convenable pour ces bureaux, je pense qu'il devrait bien réfléchir à la portée de ses actes, sur le plan historique, s'il déplace un seul service gouvernemental—car d'autres suivront—dans un secteur de la capitale nationale pour lequel le gouvernement a déjà beaucoup fait en termes de planification. Il importe de bien y réfléchir.

Pour conclure, je félicite le ministre de cette modification, qui contribuera grandement à ébaucher une solution au problème de la capitale nationale dont on peut dire que le gouvernement ne fait pas indirectement ce qu'il n'essaierait jamais de faire directement.